



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE D'ILLE SUR TET  
SEANCE DU 06 MAI 2024**

**Date de convocation :**

29/04/2024

En exercice : 29

Présents : 18

Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre et le six mai à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Françoise CRISTOFOL, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Damien OTON, Thierry COMES, Evelyne FUENTES, Armande IGLESIAS, Valérie CRIBEILLET **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Frédéric CRAVO (pouvoir à Annabelle ALESSANDRIA), Jean-Louis LIGAT (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Caroline MERLE (pouvoir à Claude AYMERICH), Yasmine SEBAHOUI (pouvoir à Alain MARGALET),

Absents : Clara ROSE, Mélissa OBBIH, Georges PERALBA, Jean-Philippe LECOINNET, Bernard COURCELLE, Danielle POUDADE, Marielle ALONSO

M. Alain DOMENECH a été désigné comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2024/37 : DEMANDE DE MESURE DE L'EXTENSION DE LA PROTECTION MONUMENT HISTORIQUE AU CLOCHER DE L'ÉGLISE DE LA RODONA**

Considérant l'intérêt archéologique et historique de cet élément du patrimoine de la commune et de et de ses éléments sculptés,

Considérant que la commune est propriétaire depuis peu de temps de cette parcelle,

Considérant que cet élément du patrimoine de notre commune fera partie d'un des volets de conservation et de restauration de l'ensemble hospitalier d'ILLE-SUR-TET et de la mise en valeur du front nord de la muraille du XIV<sup>ème</sup> siècle et du chevet de l'église Nostra Senyora de la Rodona, Considérant que le clocher fait partie des éléments qui ont motivé le classement de la ville « Site Patrimonial Remarquable – autrefois ZPPAUP » et l'obtention du label Petites Cités de Caractère, Considérant que sa conservation et sa valorisation constituent un atout culturel, historique et touristique au sein du projet de développement culturel et touristique de la commune en participant à l'attractivité du centre historique de la ville,

Après avis de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Pyrénées-Orientales et l'avis favorable de la commission municipale Culture et Patrimoine,

Monsieur le Maire propose de demander la mise en place d'une mesure de protection Monument Historique la plus élevée possible,

**Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**CONFIRME SON ACCORD POUR DEMANDER** une mesure de protection Monument Historique, la plus élevée possible, du clocher de l'église Nostra Senyora,  
**AUTORISE** le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN  
SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Ille sur Tet, le 6 mai 2024

Le Maire

William BURGHOFFER

